



## Mon ex me cherche des poux a-t-elle le droit ?

Par **zorandall62**, le **24/05/2009** à **00:19**

Bonjour,

Mon ex me cherche des poux a-t-elle le droit ? je me suis présenté pour prendre mes filles ( jour de mon anniversaire en plus !!! ) mais mon ex voulait m'obliger à regarder ma tête elle même pour voir si j'ai des poux :??: :( :non: sinon elle me passe pas mes enfants pour venir chez moi !!! comme elle dit avant de venir chez moi la dernière fois , les filles n'avaient pas de poux ( soi - disant ! ) moi je me gratte la tête, c'est vrai ( et mes filles le savent ) c'est surtout que j'ai beaucoup de pellicules que je n'arrive pas à soigner ! je me lave les cheveux régulièrement, j'ai les cheveux courts, alors je sais très bien que je n'ai pas de poux!! je la trouve un peu ridicule de vouloir me forcer à regarder mes cheveux pour voir si j'ai des poux avant de prendre mes enfants chez moi peut-elle m'obliger à ça ? en plus devant eux !!! jusqu'ici tout aller bien entre nous c'est pourquoi nous avons fait un arrangement à l'amiable devant le jaf nous n'étions pas marié. parfois j'ai envie aussi d'emmener mes filles dans des grandes villes comme PARIS mais là encore elle n'est pas d'accord !! ( mes filles ont 5 et 13 ans ) elle a trop peur que je m'occupe pas assez d'elles !! merci urgent !

Par **Patricia**, le **24/05/2009** à **18:10**

Bonsoir,

"Droit", je ne sais pas... Mon avis de femme est de vous dire que c'est plus pour vous intimider et humilier.

De la part d'une adulte c'est vraiment de l'enfantillage.

ça prouve qu'elle n'a rien "d'intelligent" à vous reprocher... N'est ce pas ???

Prenez rendez-vous dès demain chez votre généraliste et expliquez lui.

1) Ou il vous prescrit un traitement

2) Ou vous établit un certificat médical par lequel il précise bien que vous n'êtes contagieux en rien.

Et pourquoi ne pas aussi aller voir votre coiffeur habituel. Bien que je ne suis pas sûre que lui soit apte à vous rédiger quelque attestation.

Vous posséderez ainsi une preuve concrète à lui apporter la prochaine fois.

Et bien libre à vous d'emmener vos filles se promener là où vous le voulez, dès l'instant que vous respectez les heures de retour.

Vous êtes responsable d'elles pendant vos w ends de droit de visite mais pouvez faire ce que vous voulez avec elles.

Par **Marion2**, le **24/05/2009 à 18:29**

Bonsoir jorandall,

Je rejoins tout-à-fait Patricia quant à l'attitude de votre ex-compagne.

La prochaine fois, refusez de vous plier à cette demande saugrenue. Elle n'a aucun droit de ne pas vous donner les enfants.

Vous n'avez pas à lui demander une quelconque autorisation pour emmener vos filles où vous le souhaitez pendant votre droit de visite et d'hébergement.

Patricia a une très bonne idée concernant un certificat de votre médecin généraliste.

Bon courage.